



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2015, les règlements suivants :

RCA14-14008 : Règlement autorisant un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

RCA14-14009 : Règlement autorisant un emprunt de 491 000 \$ pour le programme de remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipements de l'arrondissement.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements **RCA14-14008** et **RCA14-14009** le 19 février 2015. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 3 mars 2015

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Progrès Villeray/Parc-Extension, édition du 3 mars 2015
Journal de Saint-Michel, édition du 4 mars 2015